

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°7 Divers.

n°7

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 avril 1930

Numéro JO

n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro

30 avril 1930

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Kalif Ouarsama est employé comme homme de peine à l'hôtel d'un souvernement, pour compter du 17 mars 1930. Il aura droit, en cette qualité, à une solde mensuelle de 165 francs